

Voici ce qu'on lit plus loin:

L'Office national de l'énergie a rendu sa décision en même temps dans tous les cas mais elle réservait son jugement depuis plusieurs mois, dans certains cas.

Et encore plus loin:

L'*Ontario-Minnesota Pulp and Paper*, qui avait demandé une licence pour dix ans, en a obtenu une pour un an seulement tandis que la plupart des autres ont obtenu des licences de trois à cinq ans.

L'Office national de l'énergie s'acquitte magnifiquement de la mise en œuvre de notre politique nationale du pétrole mais il me semble qu'il est en retard dans le domaine de l'exportation d'énergie.

J'aimerais citer un article paru dans la *Gazette* de Montréal du 13 février 1962. Il y est question du discours prononcé par M. H.-F. Béique, président de la *Canadian Electrical Association* et président et directeur général de la *Quebec Power Company*, devant les membres de son association. Voici un passage de l'article:

En 1951, la génération thermique ne représentait que 14 p. 100 de la capacité nette de production du Canada. En 1961, elle a atteint 19.3 p. 100 et en 1972, elle aura atteint 31 p. 100, presque le tiers de notre capacité de production.

L'article analyse des déclarations de M. Béique au sujet du coût général de l'énergie comme élément des frais de fabrication. Je cite:

En cette époque où la lutte pour les marchés internationaux nous pose peut-être notre problème le plus grave, le coût de l'électricité au Canada, pour l'ensemble des manufactures, n'est que de 8/10 de cent par dollar de production.

Dans l'industrie manufacturière primaire, elle coûte 1.8 cent, alors que, dans la secondaire, le prix tombe à 4/10 de cent.

Ces prix sont modiques au point d'en être insignifiants. De fait, on peut dire que, même si l'électricité était offerte à l'industrie à titre gracieux, un petit relèvement des salaires ou une faible hausse des matériaux supprimerait le gain réalisé.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que, à mon sens, le gouvernement devrait réexaminer sa ligne de conduite à l'égard de l'exportation d'énergie et la remettre à jour. Il faudrait conclure une entente en vertu

de laquelle l'énergie pourrait être exportée à des conditions qui permettraient de reprendre cette énergie et d'incorporer dans les permis d'exportation des mesures de protection afin d'empêcher qu'une région du Canada d'où de l'énergie est exportée vienne à en manquer. Si l'énergie est vraiment excédentaire, on n'aurait aucune raison de réduire à un an la durée des permis qu'on veut pour cinq ans ou de réduire à cinq ans la durée du permis de 25 ans demandé par la *British Columbia Electric Company*. Si l'énergie est vraiment excédentaire pour une période de quinze ans et si des mesures de protection raisonnables priment toutes les exigences calculées, il me semble que l'office devrait se montrer réaliste.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je suppose que demain et jeudi, nous continuerons le débat sur le discours du trône. Le leader de la Chambre pourrait-il nous indiquer ce que nous ferons vendredi?

L'hon. M. Churchill: Le débat sur le discours du trône continuera demain, monsieur l'Orateur. C'est un de ces débats qui peuvent finir n'importe quand. Je ne pense pas pouvoir annoncer plus que les travaux de demain.

L'hon. M. Chevrier: Au cas où nous finirions le débat sur le discours du trône avant jeudi, ce dont je doute, le leader de la Chambre pourrait-il nous en indiquer alors les travaux?

L'hon. M. Churchill: C'est une question hypothétique, monsieur l'Orateur. On en pose souvent à la Chambre, mais on n'y répond jamais.

L'hon. M. Hellyer: C'est le ministre qui parle d'hypothèse.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)